

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT



FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



**BURKINA FASO - DOCUMENT RELATIF À L'APPROBATION DE L'INITIATIVE PPTTE POINT
D'ACHÈVEMENT AU TITRE DU CADRE RENFORCÉ ***

DOCUMENT D'APPROBATION D'UN CONCOURS PPTE EN FAVEUR DU BURKINA FASO : Point d'achèvement au titre du cadre renforcé

1. INTRODUCTION

En avril 2002, le Burkina Faso est parvenu au point d'achèvement et les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale lui ont octroyé, au titre de l'Initiative PPTE renforcée, 169 millions de dollars d'allègement de dette en VAN fin 1999. Ce document invite les Conseils à prendre note des justifications indiquant que le pays remplit les conditions requises pour bénéficier des concours PPTE ainsi qu'à approuver le plan proposé pour financer la part de coût revenant au Groupe de la Banque dans cet allègement, qui s'ajoute au montant de 229 millions de dollars en VAN 1999 que le pays a reçu lorsqu'il a atteint le point d'achèvement en juillet 2000 au titre du dispositif PPTE initial. En outre, un montant supplémentaire de 129 millions de dollars en VAN fin 2001 a été approuvé en faveur du Burkina Faso pour juguler les effets défavorables exercés sur les ratios de la dette par les chocs extérieurs qu'ont subis ses exportations. La section 2 du document fait le point sur les politiques et les réformes mises en œuvre durant la période intérimaire. À la section 3, l'allègement total de la dette est décomposé de manière à indiquer la part de coût revenant à tous les créanciers aux points de décision et d'achèvement, et à justifier tout changement intervenu par rapport à l'allègement de dette total approuvé au stade de la prise de décision. La section 4 montre l'allègement de dette accordé pendant la période intérimaire. Quant à la section 5, elle passe en revue les interventions menées par le Groupe de la Banque au Burkina Faso, en mettant un accent particulier sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). La section 6 présente en détail les modalités envisagées pour l'octroi de l'allègement. La section 7 expose le plan de financement, tandis que la section 8 fait des recommandations aux Conseils.

2. SATISFACTION DES CONDITIONS DU CONCOURS PPTE

Conditions concernant les politiques et les réformes

Après avoir épuisé les mécanismes classiques d'allègement de la dette, le Burkina Faso est parvenu au stade de prise de décision en juillet 2000 et a satisfait aux conditions lui ouvrant droit à un montant de 424 millions de dollars (en VAN 1999) pour l'allègement de sa dette, soit une réduction de 48,5 % du stock de sa dette à la fin de 1999. Le pays a atteint le point d'achèvement fin avril 2002 en remplissant les conditions suivantes :

- mise en œuvre satisfaisante du DSRP pendant au moins un an ;
- maintien de la stabilité macroéconomique, illustrée par la mise en œuvre soutenue d'un programme bénéficiant du concours de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) ; et
- mise en application des réformes sociales et de gouvernance énoncées au point de décision et suivies dans le cadre de l'Initiative.

Une copie du document relatif au point d'achèvement est jointe au présent rapport.

3. COÛT DU CONCOURS PPTE

1. Répartition du coût total de 424 millions de dollars et de 128,6 millions de dollars

Les créanciers bilatéraux fourniront 67 millions de dollars (16 %) et les créanciers multilatéraux 357 millions de dollars (84 %). La part du Groupe de la Banque s'établira à 69,5 millions de dollars (VAN 1999), soit 19 % du concours des créanciers multilatéraux. Les créanciers bilatéraux et multilatéraux accorderont un allègement complémentaire exceptionnel de 16 millions de dollars (13 %) et de 112 millions de dollars (87 %) respectivement. La part du Groupe de la Banque dans cette aide exceptionnelle représente 15 % du concours des créanciers multilatéraux. Le tableau 1 montre comment se répartissent les montants de 424 millions de dollars en VAN 1999 et de 128,6 millions de dollars en VAN 2001. En valeur nominale, l'assistance du Groupe de la Banque au titre de l'Initiative PPTE renforcée au point d'achèvement s'élèvera à 125,74 millions de dollars, y compris les 91,06 millions de dollars reçus en juillet 2000 (au stade de la prise de décision).

Tableau 1 : Répartition du coût total de l'allègement PPTE en VAN
(en millions de dollars)

Créanciers	Cadre initial ¹ (1 ^{er} point d'achèvement) (1)	Cadre renforcé ¹			Concours total au titre du cadre initial et renforcé ¹ (révisé) (5)=(1)+(3)	Complément au point d'achèvement ² (6)
		Point de décision (2)	Révisé (3)	Changement (concours additionnel) (4)=(3)-(2)		
Total créanciers	229	169	195	26	424	128,6
Créanciers bilatéraux	32	24	35	10,6	67	16,2
Créanciers multilatéraux	196	145	161	15,4	357	112,3
<i>dont:</i>						
IDA	91	71	79	8,1	170	60,8
FMI	22	20	22	2,3	44	13,7
BAD	41,0	27,2	28,5	1,3	69,5	17,2
Autres	43	28	31	3,7	75	20,6

Source : Document du point d'achèvement au titre du cadre renforcé, FMI/IDA, mars 2002, p.36, tableau 7, p. 37 tableau 8, et p. 41 tableau 12.

¹ en VAN fin 1999

² en VAN fin 2001

2. Explication du changement de l'allègement total de dette aux points de décision et d'achèvement

Les conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI ont décidé en septembre 2001 que dans des cas exceptionnels où des facteurs exogènes ont entraîné un changement fondamental dans la situation économique du pays, affectant ainsi la viabilité de sa dette, un complément d'allègement pouvait être accordé à ces pays au point d'achèvement. Dans le cas du Burkina Faso, des facteurs exogènes défavorables, à savoir la baisse de la production de coton en volume (suite aux ravages causés par la mouche blanche) et la détérioration des cours du coton et de l'or ont réduit les recettes d'exportation du Burkina Faso. C'est ainsi que le pays est devenu admissible à cette aide exceptionnelle, qui a accru de

18,5 millions de dollars le coût de l'allégement supporté par la Banque. Sur ce montant, la somme de 1,3 million résulte de la révision à la hausse de l'allégement de dette au titre du cadre renforcé (sur la base de données révisées) et les 17,2 millions restants représentent l'allégement complémentaire.

4. CONCOURS OCTROYÉ PENDANT LA PÉRIODE INTÉRIMAIRE

L'allégement de dette octroyé par le Groupe de la Banque au Burkina Faso pendant la période intérimaire de juillet 2000 à avril 2002 s'élève à 13,81 millions de dollars (VAN 1999), soit 14,30 millions de dollars en valeur nominale. La période intérimaire a duré 21 mois au lieu des trois ans prévus.

5. PARTICIPATION DU GROUPE DE LA BANQUE AU PROCESSUS DU DSRP

Grâce à son Projet d'appui aux dimensions sociales de l'ajustement (PAIDSA), le Groupe de la Banque a contribué au financement du processus participatif et à l'amélioration du système d'information sur la pauvreté. Le soutien et la consolidation du dialogue sur les questions touchant à la pauvreté ont permis, depuis 1999, d'accélérer l'élaboration du document-cadre sur la stratégie de lutte contre la pauvreté. Un séminaire de validation du document a été organisé par le FAD. La Banque a financé ces activités sur la période 1997-1999 par un don de 2000 000 dollars. Grâce aux missions de conseils/d'appui, le dialogue s'est poursuivi avec le gouvernement pendant la phase d'exécution jusqu'aux premiers rapports d'activité sur l'utilisation des ressources PPTE. Le DSP pour la période 1999-2001 a été établi en veillant à sa cohérence avec le DSRP et traduit les priorités du Groupe de la Banque dans les domaines de l'agriculture et de l'infrastructure rurale. En 2001, le Groupe de la Banque a financé le programme d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (PASRP) pour un montant de 23,09 millions d'UC et le projet d'appui à la bonne gouvernance pour 2,35 millions d'UC en appui au document-cadre sur la stratégie de lutte contre la pauvreté.

6. MODALITÉS ENVISAGÉES POUR L'OCTROI DE L'ALLÈGEMENT

1. Le Burkina Faso étant parvenu au point d'achèvement, il est envisagé que le Groupe de la Banque prenne l'engagement irrévocable de lui octroyer un allégement de 69,50 millions de dollars en VAN 1999 et de 17,2 millions de dollars en VAN 2001, à compter d'avril 2002. Grâce à cet allégement, le Burkina Faso sera libéré de 80 % au maximum de ses obligations annuelles de service de la dette envers le Groupe de la Banque, jusqu'à l'épuisement du montant de 125,74 millions de dollars. L'allégement total aura été accordé fin 2020.

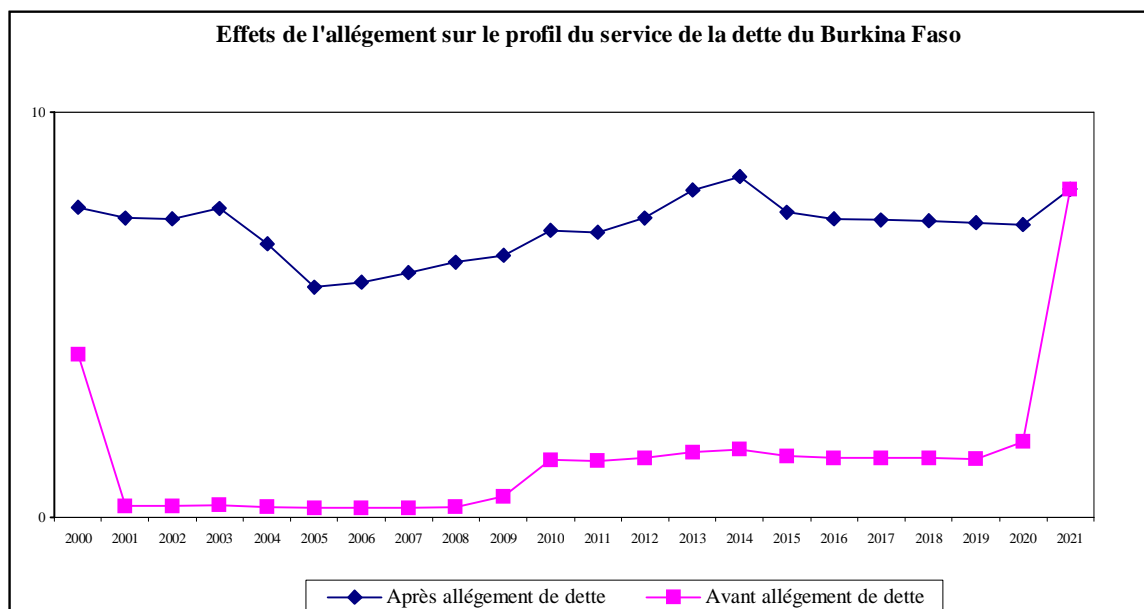
Aspects juridiques de l'opération d'allégement de la dette

2. L'allégement de la dette du Burkina Faso au titre de l'Initiative PPTE renforcée sera octroyé par l'intermédiaire du mécanisme d'allégement du service de la dette, suivant les modalités décrites ci-dessus. Ces modalités seront énoncées dans :

- un accord d'allégement de la dette à conclure entre le Groupe de la Banque et le gouvernement du Burkina Faso ;
- un accord de don du Fonds fiduciaire PPTE entre le Groupe de la Banque, l'Association internationale de développement (IDA) et le gouvernement du Burkina Faso ; et
- un accord de contribution entre le Groupe de la Banque et l'IDA.

L'octroi de cet allègement de dette est conforme aux règles de la Banque africaine de développement et du Fonds africain de développement.

Graphique A : Effets de l'allègement sur le profil du service de la dette du Burkina Faso envers le Groupe de la Banque
(en millions de dollars)



7. DISPOSITIONS DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

La part du Groupe de la Banque dans le coût de l'allègement sera financée de la manière suivante :

En millions de dollars VAN 1999/2000

Ressources internes	17,34¹
Contribution annoncée par l'Union européenne	34,68
Solde au Fonds fiduciaire PPTE	34,68
TOTAL	86,70

¹ Au titre du dispositif initial, le Groupe de la Banque a transféré au Fonds fiduciaire PPTE un montant de 4,81 millions d'UC (l'équivalent de 6,09 millions de dollars comme énoncé dans l'accord de don) représentant sa part du coût de l'allègement en faveur du Burkina Faso. Un montant supplémentaire de 11,25 millions de dollars est donc requis.

8. RECOMMANDATIONS

Les Conseils d'administration sont invités à :

1. prendre note des justifications montrant que le Burkina Faso remplit les conditions requises pour bénéficier du concours PPTE au point d'achèvement, dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée ; et
2. approuver le plan de financement de la part d'allégement de dette revenant au Groupe de la Banque, conformément aux dispositions exposées à la section 7.

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Calendrier d'allégement de la dette PPTE (en millions de dollars)

Burkina Faso

Date de point d'achèvement Avril 2002	TOTAL BAD	TOTAL Allégement (BAD/FAD)
2000	1,317329	3,637844
2001	2,482111	7,101858
2002	2,287767	7,074651
2003	2,093424	7,321599
2004	0,973899	6,487199
2005	-	5,451079
2006	-	5,584632
2007	-	5,807488
2008	-	6,056540
2009	-	5,947086
2010	-	5,667077
2011	-	5,633352
2012	-	5,918307
2013	-	6,457670
2014	-	6,734772
2015	-	6,024289
2016	-	5,903055
2017	-	5,879758
2018	-	5,860860
2019	-	5,822609
2020	-	5,364542
	9,154531	125,736267

Récapitulatif

Total allégement en valeur nominale	125,736267
<i>dont</i>	
BAD	9,154531
<i>FAD</i>	116,581736
Total allégement en VAN	86,70
<i>dont</i>	
<i>fin 1999</i>	69,50
<i>fin 2001</i>	17,20
Durée	21 ans

FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

Calendrier d'allégement de la dette PPTE

(en millions de dollars)

Burkina Faso

Date de point
d'achèvement
Avril 2002

	TOTAL FAD	TOTAL Allégement (BAD/FAD)
2000	2,320515	3,637844
2001	4,619746	7,101858
2002	4,786883	7,074651
2003	5,228175	7,321599
2004	5,513300	6,487199
2005	5,451079	5,451079
2006	5,584632	5,584632
2007	5,807488	5,807488
2008	6,056540	6,056540
2009	5,947086	5,947086
2010	5,667077	5,667077
2011	5,633352	5,633352
2012	5,918307	5,918307
2013	6,457670	6,457670
2014	6,734772	6,734772
2015	6,024289	6,024289
2016	5,903055	5,903055
2017	5,879758	5,879758
2018	5,860860	5,860860
2019	5,822609	5,822609
2020	5,364542	5,364542
	116,581736	125,736267

Récapitulatif

Total allégement en valeur nominale		125,736267
	<i>dont</i>	
	<i>BAD</i>	9,154531
	<i>FAD</i>	116,581736
Total allégement en VAN		86,70
	<i>dont</i>	
	<i>fin 1999</i>	69,50
	<i>fin 2001</i>	17,20
Durée		21 ans

**Document FMI/Banque mondiale sur le concours PPTTE
en faveur du Burkina Faso**